

## Fiche de Données de Sécurité

### ULTRACARE PENETRATING PLUS STONE, TILE AND GROUT SEALER

Fiche du: 06/10/2021 - révision 4

Date de la première édition: 05/18/2017



## 1. Identification

### Identificateur de produit

Identification du mélange :

Dénomination commerciale : ULTRACARE PENETRATING PLUS STONE, TILE AND GROUT SEALER

Autres moyens d'identification

Code commercial : 3012

### Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Usage recommandé : Mastic

Restrictions à l'utilisation : S.o.

### Identificateur du fournisseur initial

Fournisseur : MAPEI INC. (Canada)

2900 Francis-Hughes Avenue

H7L 3J5 - Laval - QC - CAN

### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Emergency Number (USA/Canada) CHEMTREC 1(800) 424-9300 / 1(703) 527-3887

Emergency Transport CANUTEC (Canada) 1-613-996-6666

## 2. Identification des dangers

### Classification du produit dangereux

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Éléments d'étiquetage

#### Mentions de danger:

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.

#### Autres dangers

Aucun

#### Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucun

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Substances

S.o.

### Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 et classification connexes:

#### Liste des composants

| Concentration (% w/w) | Dénomination                                       | N° identification                     | Classification                                                                      | Numéro d'enregistrement |
|-----------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| 1-2.5 %               | 1-BUTOXY-2-PROPANOL                                | CAS:5131-66-8                         | Eye Irrit. 2A, H319; Skin Irrit. 2, H315                                            |                         |
| 0.49-1 %              | SUBSTITUTED ALKYL PHOSPHATE ESTERS, AMMONIUM SALTS | CAS:PMN: P090645<br>Index:ASN: 265259 | STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 3, H402; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 1, H330 |                         |

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

## 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

Se laver immédiatement avec de l'eau.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

**Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

S.o.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire**

Traitement : S.o.

(voir le paragraphe 4.1)

---

**5. Mesures à prendre en cas d'incendie**

**Agents extincteurs appropriés et inappropriés**

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

**Dangers spécifiques du produit dangereux**

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux : S.o.

Propriétés explosives : S.o.

Propriétés comburantes : S.o.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

**6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux de surface ou dans le réseau des eaux usées.

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

---

**7. Manutention et stockage**

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Température de stockage : S.o.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Locaux correctement aérés.

---

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

**Paramètres de contrôle**

Aucune donnée disponible

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

S.o.

### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

#### **Protection des yeux :**

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

#### **Protection de la peau :**

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

#### **Protection des mains :**

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; 29 CFR 1910.138 - ANSI/ISEA 105:

Polychloroprène - CR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur > = 0,35 mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur > = 0,5mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur > = 0,4mm; temps de rupture > = 480min.

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

#### **Protection respiratoire :**

Une protection respiratoire doit être utilisée lorsque les niveaux d'exposition dépassent les limites d'exposition sur le lieu de travail. Se référer à 29 CFR 1910.134 - CSA Z94.4 pour des informations sur la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection respiratoire approprié.

S.o.

---

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

### **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique: Liquide

Aspect et couleur : transparent

Odeur : Aucune donnée disponible

Seuil d'odeur : Aucune donnée disponible

pH: 8.50

Point de fusion/congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : 100 °C (212 °F)

Point éclair : 100 °C (212 °F)

Vitesse d'évaporation : Aucune donnée disponible

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : Aucune donnée disponible

Densité des vapeurs: Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1.01 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: soluble

Solubilité dans l'huile : Aucune donnée disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Aucune donnée disponible

Température d'auto-allumage : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Viscosité : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Inflammation solides/gaz: Aucune donnée disponible

### **Autres informations**

Propriétés caractéristiques des groupes de substances Aucune donnée disponible

Miscibilité : Aucune donnée disponible

Liposolubilité : Aucune donnée disponible

Conductibilité : Aucune donnée disponible

---

## **10. Stabilité et réactivité**

### **Réactivité**

Stable dans les conditions normales

### **Stabilité chimique**

Données non disponibles.

### **Risque de réactions dangereuses**

Aucun.

### **Conditions à éviter**

Stable dans des conditions normales.

### **Matériaux incompatibles**

Aucune en particulier.

### **Produits de décomposition dangereux**

Aucun.

---

## 11. Données toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations toxicologiques concernant le mélange :

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

#### Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

1-BUTOXY-2-PROPANOL a) toxicité aiguë LD50 Oral / orale rat = 1900 mg/kg

#### En l'absence d'autres précisions, les données requises par le règlement et indiquées ci-dessous sont à considérer comme sans objet.

- a) toxicité aiguë
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
- f) cancérogénicité
- g) toxicité pour la reproduction
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
- k) dynamique de génération du poison, informations sur la division et le métabolisme
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
- j) danger par aspiration

#### Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC :

Aucun

#### Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA :

Aucun

#### Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH :

Aucun

#### Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes :

Aucun

---

## 12. Données écologiques

### Écotoxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

#### Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Aucune donnée disponible

#### Persistance et dégradation

S.o.

#### Potentiel de bioaccumulation

S.o.

#### Mobilité dans le sol

S.o.

#### Autres effets nocifs

---

### 13. Données sur l'élimination

#### Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Récupérez si possible.

Méthodes d'élimination:

L'élimination de ce produit, des solutions, de l'emballage et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

Éliminez les produits excédentaires et non recyclables via un entrepreneur agréé d'élimination des déchets.

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.

Considérations relatives à l'élimination:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Éliminez le produit conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, le code de déchet d'origine peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.

Éliminer les conteneurs contaminés par le produit conformément aux dispositions légales locales ou nationales. Pour plus d'informations, contactez votre autorité locale de gestion des déchets.

Précautions spéciales:

Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de récipients vides non traités.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Les contenants ou doublures vides peuvent retenir certains résidus de produit. Ne réutilisez pas les contenants vides.

---

### 14. Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

#### Numéro ONU

TMD-Numéro ONU: S.o.

ADR - Numéro ONU : S.o.

DOT-Numéro ONU: S.o.

IATA - Numéro ONU : S.o.

IMDG - Numéro ONU : S.o.

#### Désignation officielle de transport de l'ONU

TMD-Nom d'expédition: S.o.

ADR-Nom d'expédition: S.o.

DOT-Appellation propre de transport: S.o.

IATA-Nom technique: S.o.

IMDG-Nom technique: S.o.

#### Classe de danger relative au transport

TMD-Classe: S.o.

ADR-Classe: S.o.

DOT-Classe de danger: S.o.

IATA - Classe : S.o.

IMDG - Classe : S.o.

#### Groupe d'emballage

TMD-Groupe d'emballage: S.o.

ADR - Groupe d'emballage : S.o.

DOT-Groupe d'emballage: S.o.

IATA - Groupe d'emballage : S.o.

IMDG - Groupe d'emballage : S.o.

#### Dangers environnementaux

Polluant marin : Non

Polluant environnemental : S.o.

#### Transport en vrac

S.o.

#### Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement

TMD:

TMD Dispositions particulières: N/A

Ministère des transports (DOT) :

S.o.

Route et Rail (ADR-RID) :

S.o.  
Air (IATA) :  
S.o.  
Mer (IMDG) :  
S.o.

---

## 15. Informations sur la réglementation

### Canada - Réglementations fédérales

#### LIS - Liste Intérieure des Substances

##### Inventaire LIS:

Tous les substances sont énumérés dans la LIS.

#### LES - Liste Extérieure des Substances

##### Inventaire LES:

Aucune substance énumérée

#### INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

##### Substances énumérées dans l'INRP:

Aucune substance énumérée

### États-Unis - Réglementations fédérales

#### TSCA - Toxic Substances Control Act

##### Inventaire TSCA:

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA

##### Substances énumérées dans le TSCA:

|                                                    |                          |                       |
|----------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------|
| 1-BUTOXY-2-PROPANOL                                | est énuméré dans le TSCA | Section 8b            |
| SUBSTITUTED ALKYL PHOSPHATE ESTERS, AMMONIUM SALTS | est énuméré dans le TSCA | Section 5 Section 12b |

#### SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

##### Section 302 - Substances extrêmement dangereuses :

Aucune substance énumérée

##### Section 304 - Substances dangereuses :

Aucune substance énumérée

##### Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques :

Aucune substance énumérée

#### CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

##### Substances énumérées dans le CERCLA :

Aucune substance énumérée

#### CAA - Clean Air Act

##### Substances énumérées dans le CAA :

Aucune substance énumérée

#### CWA - Clean Water Act

##### Substances énumérées dans le CWA :

Aucune substance énumérée

### États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

#### California Proposition 65

##### Substances énumérées dans California Proposition 65 :

Aucune substance énumérée

#### Massachusetts Right to know

##### Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :

Aucune substance énumérée

#### Pennsylvania Right to know

##### Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :

Aucune substance énumérée

#### New Jersey Right to know

## Substances énumérées dans New Jersey Right to know :

Aucune substance énumérée

### 16. Autres informations

Fiche du: 2021-06-10 - révision 4

Une attention raisonnable a été utilisée pendant la préparation de cette information, mais le fabricant ne donne aucune garantie de qualité du produit ou toute autre garantie, expresse ou implicite, à l'égard de cette information. Le fabricant ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité pour les dommages directs, indirects ou consécutifs résultant de son utilisation. L'information est ici présentée en bonne foi et considérée comme exacte à la date effective donnée. C'est responsabilité de l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux réglementations fédérales, d'État ou provinciales, et les lois locales.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

| Code | Description                                                                                                      |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                                                 |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                         |
| H330 | Mortel par inhalation.                                                                                           |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H402 | Nocif pour les organismes aquatiques.                                                                            |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                          |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                 |

#### Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche signalétique

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

KSt: Coefficient d'explosion.

#### Paragraphes modifiés de la révision précédente :

- 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE
- 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
- 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
- 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
- 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT